

Le Tigre déconfiné

Le magazine du Comité de l'Histoire du Lycée Clemenceau de Nantes

Numéro 24 – Le 11 décembre 2021

Le petit Bellier a été raccourci !

Le Lycée Clemenceau s'honore à juste titre de compter, parmi ses anciens élèves, celui à qui on doit en France l'abolition de la peine de mort :

Robert Badinter.

Le 9 octobre dernier, Robert Badinter était, au Panthéon, aux côtés du président de la République, Emmanuel Macron, pour commémorer le 40ème anniversaire de la promulgation de la loi d'abolition.

Ce 12 décembre s'achève l'exposition présentée à la BNF / Arsenal (Paris 4ème) intitulée :

« Une passion pour la Justice. Dans la bibliothèque de Robert Badinter ».

Le Lycée Clemenceau, si fier de compter parmi ses anciens élèves tant de célébrités, n'avait pas inscrit dans cette longue liste un condamné à mort pour droit commun qui ne bénéficia pas de la grâce présidentielle.

L'histoire qu'on a à vous raconter est horrible !

Ce texte est dédié à tous ceux et à toutes celles qui ont à pâtir de la folie furieuse de certains êtres prétendument humains.

Jean-Louis Liters



CLASSE DE 3^e B
de Préseau

Lors de cette année scolaire 1908-1909, André Bellier était élève de la 3^{ème} B du Lycée de Nantes.

L'un de ses condisciples était Georges Scapini (1893-1976) qui, féal du régime de Vichy, fut condamné en 1949 par contumace aux travaux forcés.

Responsable de publication : J.-L. Liters
Adresse e-mail : jeanlouis.liters@gmail.com

Le petit Bellier a été raccourci !

Le 16 septembre 1919, Pierre Bissérié adressa une longue lettre à son ami Jean Sarment. Très doué en dessin, il l'avait illustrée d'un magnifique opiomane.

Son objectif était d'informer Sarment, son acolyte au lycée au sein du groupe des Sârs, des circonstances de la mort de leur complice Jacques Vaché, empoisonné par l'opium.

Mais il avait commencé sa lettre à Sarment par quelques nouvelles de leurs connaissances communes à Nantes. Il avait revu Guégan, il avait revu Caron. Mais juste avant d'avouer avoir « peu renoué avec les poulettes nantaises... », il écrivait aussi :

« J'ai revu le petit Bellier - l'as-tu connu ? Ce n'est pas un intellectuel, mais c'est un estimable compagnon d'aventures - un type plein d'imprévus somme toute, le plus agréable de mes camarades actuels. »

Lors de la publication de cette lettre dans le *Jean Sarment. Correspondances à l'aube du surréalisme* (La Nouvelle Revue nantaise, 2004), nous n'avions pas porté attention à ce Bellier qui manifestement n'appartenait pas au groupe des Sârs.

Nom d'une pipe, il était grand temps d'enquêter !
Et ce d'abord depuis le lycée de Nantes !

André Bellier

Dans les palmarès et les registres du lycée, il ne fut pas difficile de trouver un certain André Bellier du Havre né en 1893, donc un peu plus vieux que Bissérié (né en 1896) et que Sarment (de son vrai nom Jean Bellemère, né en 1897).

André Léon Charles Bellier est né le 12 avril 1893 au Havre. Il était le fils unique de - cette érudition s'avère nécessaire, on le verra par la suite - Henri Charles Félix Bellier, représentant de commerce, et de Berthe Marie Caroline Jacquot. Les parents se marièrent au Havre le 28 février 1889. A Nantes, entre 1909 et 1922, ils ont habité 11 rue du Croisic puis 6 rue Edgar Quinet.

1907-1909 Lycéen de Nantes

Après le lycée du Havre, André Bellier a bien été élève du lycée de Nantes mais peut-être seulement durant deux années.

En 1907-1908 il fut externe au grand lycée en 4ème B. Il remporta le 4ème accessit de langue française et un accessit en anglais.

En 1908-1909 toujours externe il était en 3ème B. Il apparaît encore au palmarès avec un 2ème accessit d'anglais.

Pierre Bisserié était au même niveau de classe mais dans une autre division.

Sur la photo de classe 1908-1909, André Bellier pourrait être sur la même rangée que le professeur, l'élève assis le plus à droite.

1913-1919 Simple soldat

Sur la foi de son matricule militaire, André mesurait 1 m 64. Le « petit Bellier » n'était donc pas si petit de taille que cela, d'autant que Pierre Bisserié mesurait 1 m 71.

Déclaré « bon pour le service armé » en 1913, le soldat Bellier fut affecté en date du 1er octobre 1913 au 15ème régiment de chasseurs à cheval mais, en raison d'une maladie, il obtint un sursis d'arrivée. Celui-ci fut prolongé jusqu'au 3 février 1914 en raison, à la cheville, d'une « fracture récente de la malléole interne gauche avec déviation de l'axe de la jambe ». Maintenu réformé en date du 5 octobre 1914, il fut toutefois classé dans le service armé le 3 novembre 1914.

Il a alors appartenu, pendant la guerre, à divers régiments : motocyclistes, 11ème escadron du train, 51ème régiment d'artillerie, 318ème régiment d'infanterie, 219ème régiment d'infanterie.

Il fut blessé à deux reprises : le 28 janvier 1918 au fort de La Malmaison (Aisne) (plaies infectées au pied droit à la suite d'éclatements d'obus) et le 27 mai 1918 à la forêt de Pinon (Aisne) (plaies au genou gauche dues à des éclats de grenade). On retiendra que ses blessures concernaient ses jambes, pas son crâne.

Il n'est pas monté en grade. Il n'a pas eu de citation.

Il fut démobilisé le 6 septembre 1919.

1921 Saujon et la Comtesse

En 1921, André Bellier habitait chez ses parents, Henri (commissionnaire en vins) et Berthe, à Saujon (Charente-Maritime). Leur adresse était place du Champ de foire, dite encore place Richelieu, au 6.

Il entretenait de bons rapports avec ses parents.

Un jour il y eut à Saujon une altercation très vive avec le chauffeur d'une comtesse, plus âgée que lui, disons dans la soixantaine. André Bellier et le chauffeur se disputaient, paraît-il, les faveurs de cette dame. Le fait fut relaté en 1928 au tribunal par les magistrats et la presse s'en fit écho : il « *faisait l'amour en vers à une comtesse riche et donnante âgée, qui avouait 60 ans et en avait 76* » (*Le Matin*, 2 mars 1928).

Il y a bien un château à Saujon : le château de Chaillonnais, propriété alors des barons de Boisredon.



Cette « comtesse » pourrait-être Alice Alefsen de Boisredon (1868-1950), née et décédée à Saujon, propriétaire du château et épouse Boulevraye de Passillé.



L'âge correspondait à peu près et surtout Alice était la cousine d'Yves Alefsen de Boisredon (1894-1918) (le baron Louis de Boisredon fut le grand-père d'Alice et l'arrière grand-père d'Yves). Or en 1908-1909, Yves était élève au lycée de Nantes, en 3ème A alors qu'André était en 3ème B. André put peut-être approcher la baronne en se présentant comme un camarade de ce petit cousin mort à la guerre.

1925 Paris et la fleuriste

En 1925, André Bellier habitait à Paris, dans le 18ème arrondissement, dans le quartier Clignancourt, au versant nord de Montmartre.

Ce serait par le moyen d'annonces dans les journaux qu'André Bellier et Louise Muller, veuve Labarrière, se seraient rencontrés. Tous les deux, déjà domiciliés

au 54 rue Labat, ont régularisé leur ménage en se mariant le 24 juin 1925. Les parents de Louise étant décédés, les deux témoins furent ceux d'André qui à l'époque du mariage habitaient encore à Saujon.

Louise, née en 1889, avait épousé en 1908 Julien Labarrière, tailleur. Celui-ci, sergent au 11^{ème} régiment d'infanterie coloniale, décéda à Saïgon (Vietnam) en octobre 1918. Le couple avait eu une fille, Germaine, née en 1909.

Le recensement de 1926 signale bien au 54 rue Labat dans le même logement : André Bellier, représentant de commerce, Louise, fleuriste, et Germaine Labarrière, fleuriste.

Bellier sera accusé de vivre aux crochets de ces deux femmes, employées comme ouvrières, à fabriquer des fleurs artificielles, dans le quartier Clignancourt.

Le portrait dressé d'André Bellier dans la presse en 1928 n'est pas flatteur :
« *André Bellier, raté prétentieux et fainéant, dénué de scrupules, fils sans emploi social qui attend l'héritage, mari oisif d'une ouvrière qui trime quinze heures par jour; voleur à l'étalage, rédacteur de lettres ahurissantes où l'orthographe est massacrée sur un ton romantique* » (*Le Matin*, 2 mars 1928).

De fait, le 27 février 1926, sur appel d'un jugement du tribunal de la Seine pour vol à l'étalage dans un grand magasin du boulevard Haussmann, André Bellier fut condamné par la cour d'appel de Paris à six mois de prison avec sursis et cinquante francs d'amende.

1927 Périgueux, le meurtrier condamné

En 1926, Henri Bellier, retiré des affaires, et sa femme vinrent habiter à Périgueux. Un drame effroyable se déroula le jeudi 23 juin 1927 à leur domicile, une maison de la paisible rue Clos-Chassaing, au 62.

Il ne s'agissait plus d'un vol. André Bellier était soupçonné d'avoir tué son père et sa mère. André Bellier fut incarcéré le 21 juillet 1927 à la maison d'arrêt de Périgueux.

La presse nationale, de *L'Humanité* à *L'Action française*, et la presse locale, comme *La Petite Gironde* et *Le Courrier de Saône et Loire*, consacrèrent de longs articles à cette affaire monstrueuse.

A la veille du procès d'assises, le journal *Excelsior* résuma la situation. Devant l'horreur on se contentera de ce récit, publié le 1er mars 1928.

« Périgueux, 29 février.

Aujourd'hui ont commencé, devant les assises de Dordogne, les débats du double parricide commis à Périgueux, le 23 juin dernier, par André Léon Bellier.

André Léon Bellier, trépané de guerre (1), qui vivait à Paris avec sa femme et un enfant, vint le 20 juin 1927 rendre visite à ses parents. Le 23, pendant que son père était à la pêche, il tua sa mère d'un coup de revolver, puis quand son père rentra, il lui broya le crâne avec un instrument contendant. Il entoura ensuite les deux cadavres de son et de toile d'emballage, maintenus avec des cordes et du fil de fer, et les transporta au grenier. Puis, pour détourner les soupçons, il simula une tentative d'effraction en défonçant, à l'aide d'un pic de terrassier, le coffre-fort dont cependant il possédait la clé et connaissait la combinaison.

Depuis lors, le parricide a tenté de se suicider, mais n'a réussi qu'à se blesser légèrement. Il a essayé également de simuler la folie.

Les témoins cités par l'accusation défilent à la barre : le commissaire de police qui fit les premières constatations, le docteur qui procéda à l'autopsie des cadavres, et les médecins aliénistes qui examinèrent Bellier au point de vue mental. Tous leurs témoignages sont accablants pour l'accusé, dont la version du crime est anéantie. »

(1) Trépané de guerre ? Ce n'est pas du tout prouvé et ce fut réfuté par les experts. Mais Bellier dit au tribunal avoir été toute sa vie malade.

Son crime effectué, André Bellier, renfloué grâce à l'argent pris dans le coffre de ses parents, rentra chez lui à Paris et s'offrit trois nuits de noce, les deux premières seul, la dernière avec sa femme et sa fille : brasserie et dancing avec au programme le spectacle d'une « revue nègre ».

Il revint alors à Périgueux et le 1er juillet avoua à un voisin son horrible forfait et devant celui-ci se tira deux balles dans le corps.

Les raisons de son crime ?

Volonté d'hériter plus vite selon l'accusation.



Mais selon Bellier, séquelles de blessures de guerre et hallucination. Il déclara au tribunal : *« j'étais descendu à la cave pour me rafraîchir; j'avais mal à la tête. Les parents étant descendus à leur tour, je les pris pour des Boches et les abattis presque en même temps. J'étais fou. »* Une version très éloignée des résultats de l'enquête.

Les débats du procès du parricide André Bellier se déroulèrent à partir du 29 février 1928 devant la cour d'assises de la Dordogne. Les médecins aliénistes le tinrent pour mentalement responsable ...

Le procureur de la République, M. Lasvignes, ayant demandé la peine capitale, des applaudissements ont alors éclaté parmi le public présent à l'audience. Bellier « goguenard » a alors applaudi également.

Le jury n'ayant pas accordé les circonstances atténuantes, André Bellier a été condamné à mort. A l'annonce de la sentence, le meurtrier n'a manifesté aucune émotion.

1928 Périgueux, le guillotiné

Le président de la République, Gaston Doumergue, n'accorda pas la grâce présidentielle.

Au petit matin, on réveilla Bellier.

*« On l'informa du rejet de son recours en grâce. Pâle mais arrogant, il protesta :
- On aurait pu me le dire plus tôt.*

Il demanda à se confesser et à entendre la messe.

A son défenseur, Me Desdemaïnes-Hugond qui pleurait derrière lui, il annonça gravement :

- Vous pleurez ! Ça n'en vaut pas la peine ! Ma vie et ma mort ne furent qu'un rêve ! » (Le Petit journal, 20 mai 1928)

André Bellier est décédé le 19 mai 1928 à Périgueux, il avait 35 ans.

Et, pendant ce temps-là, Pierre Bisserié

Bisserié apprit sans doute par les journaux le sort réservé à son « *estimable compagnon d'aventures - un type plein d'imprévu* ». De fait !

Pierre Bisserié devint médecin. Sans doute très ébranlé par la guerre, de plus en plus il s'adonna aux drogues (morphine, cocaïne). Pour se ravitailler en stupéfiants il eut recours à des vols répétitifs : à La Rochelle (en 1925, un bateau), à Paramé (en 1926, dans une pharmacie), à Quimper (en 1928, dans un hôtel). Il fut arrêté et jugé mais échappa à la prison. Ainsi à Saint-Malo, il bénéficia d'un non-lieu, l'enquête ayant reconnu que « le docteur était sous l'influence de toxiques qu'il avait absorbés au moment du vol ».

Pierre Bisserié est décédé à Moëlan (Finistère) le 30 juillet 1930, il avait 34 ans...

Jean-Louis Liters